

# Taxe d'appren- tissage

En 2026,

je choisis

d'investir

sur la formation

des futures

architectes.

# Pour un environnement pédagogique d'excellence

**Votre soutien financier est indispensable pour accompagner l'évolution de nos formations et garantir l'excellence de nos enseignements.**

Votre contribution nous permet de :

- Développer des projets pédagogiques innovants;
- Acquérir des équipements et matériels de pointe pour former nos étudiant·es aux techniques innovantes;
- Accompagner la professionnalisation de nos étudiant·es;
- Former et orienter vos collaborat·eurs de demain, en lien avec l'évolution des besoins des entreprises.



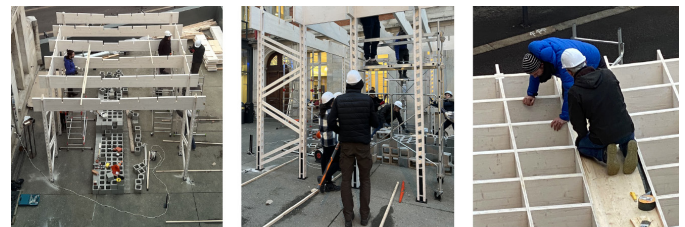
Exposition La Plaine - Etudiant·es de mater 2

## En soutenant l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, vous investissez sur la qualité de formation des architectes de demain.

Membre associé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et à l'Université de Lyon, l'ENSASE dispense un enseignement à la fois professionnel et universitaire qui vise à assurer les bases essentielles à la pratique des métiers de l'architecture, tout en ouvrant sur la recherche.

L'ENSASE délivre plusieurs diplômes :

- le diplôme d'études en architecture, valant grade de Licence (BAC + 3)
- le diplôme d'État d'architecte, valant grade de Master (BAC + 5)
- le doctorat Arts mention Architectures, images, formes en collaboration avec l'université Jean Monnet (équipe d'accueil CIEREC) (Bac + 8)
- l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), diplôme accessible aux architectes diplômés d'État, indispensable pour s'inscrire à l'Ordre des Architectes et endosser les responsabilités de maître·s·s d'œuvre.



Pavillon échelle 1:1 - Atelier master 1 - cour de l'ENSASE

## L'ENSASE chiffres clés

**600** étudiants

**140** diplômés par an

**2** domaines d'études en master

**1** mention de master «Ville et environnements urbains» en partenariat avec l'Université de Lyon

**30** conventions d'échanges à l'international

**5300** m<sup>2</sup> en centre ville d'espaces de travail et d'études en cœur de ville

**1** centre documentaire de 30000 documents

**1** Laboratoire de recherche « Transformations »

**1** Réseau Scientifique « Perspectives rurales »

# La taxe d'apprentissage : mode d'emploi

L'État met en place en 2023 une plateforme d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage (13% du montant total – Soit 0.09% de la masse salariale brute 2022), gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette réforme technique ne modifie pas la règle de base.

La taxe d'apprentissage nécessite une démarche volontaire de l'entreprise pour que son solde soit fléché vers un établissement précis. Votre entreprise peut choisir de le verser à l'ENSASE.

## Comment verser ma taxe d'apprentissage à l'ENSASE?

**Vous ne versez plus votre contribution en direct à l'ENSASE, mais vous continuez de soutenir l'ENSASE en vous connectant sur SOLTÉA.**

Les entreprises ne règlent plus directement leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires : ce sont les URSSAF et les MSA qui le collectent, en une seule fois. Les montants collectés sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la répartition.

- Les entreprises se connectent sur la plateforme SOLTÉA de la CDC pour désigner leurs établissements bénéficiaires et préciser **le solde en %**, affecté à chacun.

### Quand désigner l'ENSASE bénéficiaire ?

La plateforme SOLTÉA sera accessible aux entreprises à partir **du 26 mai jusqu'au 21 octobre 2026**. Celles-ci pourront désigner leurs bénéficiaires sur 2 périodes de répartition, **du 26 mai au 21 août et du 3 septembre au 21 octobre 2026**.

Vous pouvez nous retrouver sur la plateforme Soltéa en utilisant le moteur de recherche et aurez accès à la fiche ENSASE à partir :

- du code UAI de l'ENSASE, 0421614,
- du code RNCP des formations : Diplôme d'études en architecture RNCP24476, Diplômée d'état d'architecte RNCP24907,
- de la raison sociale,
- de l'intitulé du diplôme.

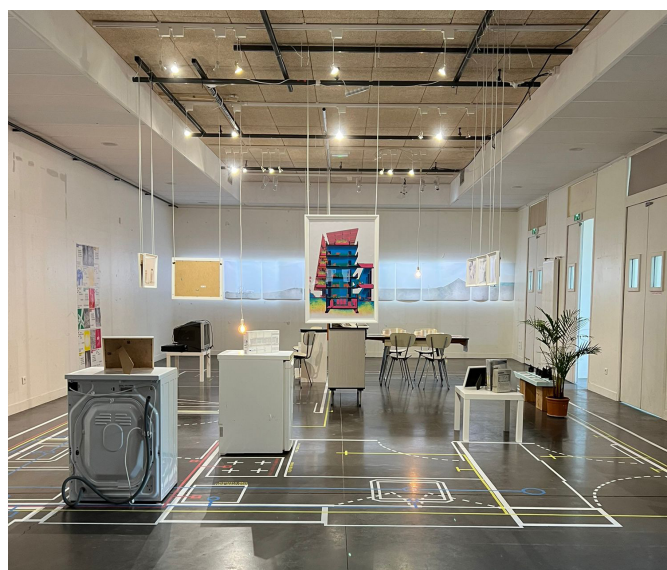


### À qui dois-je m'adresser pour récupérer mon reçu libératoire ?

Par le passé, ce reçu vous permettait de prouver que vous aviez versé votre solde de taxe à des établissements d'enseignement. Vous n'en avez plus besoin, puisque ce solde est collecté **par virement bancaire** par l'URSSAF ou la MSA. L'administration a une preuve de votre paiement.

**En tant que donateur, devenez un partenaire privilégié de l'École et intégrez le club des partenaires de l'ENSASE. Être membre offre de multiples opportunités :**

- Participer à des événements;
- Rencontrer une promotion afin de présenter votre métier / vos métiers et votre entreprise;
- Recruter vos stagiaires et vos collaborateurs ;
- Solliciter les étudiant·es pour des missions et des études, grâce à une des associations étudiantes, dans le respect du cadre légal.



Exposition Solar Decathlon - Etudiant·es en master 1

